



Probleme de succession frere et soeur

Par **Nono du 95**, le **11/11/2018** à **13:45**

Bonjour,

Mon conjoint a perdu sa mere en decembre, le matin du decès sa soeur a fait le changement de carte grise du vehicule de leur mère sur internet a son nom (elle a baree la cg signée elle mm et antidatée) puis est partie avec le vehicule et l a revendu 11 000 € sur le bon coin. La soeur avait procuration sur le compte de leur mère depuis l hospitalisation de cette dernière, et a également effectuée un virement sur le compte de ses enfants de ce qu il restait sur le compte bancaire de la mère (argent qui venait d un credit contracté qqtemps avant). Le soir du decès la soeur a fait faire une attestation a mon conjoint comme quoi il attestait avoir reçu une avance de 60 000 € sous pretexte qu il y a qq années sa mère l'a aidé a acheter sa voiture (30 000 € environs) et qu il vivait avec sa mère. Je précise que la soeur elle a eu une avance sur héritage de 60 000 € notifié chez le notaire. Elle a également dit a mon conjoint si tu me fait cette attestation je te donne la moitié de l argent que jai pris sur le compte de leur mère deduit des obsèques et si tu ne me fais pas cette attestation je garde tout (mon conjoint n'avait pas connaissance de la somme qu elle a viré sur le compte de ses enfants). Mon conjoint a donc établi cette attestation puis la déchiré lors du 1er rdv chez le notaire. Aujourd'hui la soeur bloque l heritage car elle veut ces 60 000 €. Nous vivons dans un f2 de 45m2 avec le chien de la mere, car la soeur vivant en pavillon avec 2 hectares de terrain ne veut pas en entendre parler, le chien malade a du se faire operer (1500 € de factures) je commence a avoir des soucis avec ma copropriété (mon conjoint étant interimaire on ne peut pas prendre une autre location). Quels sont les recours possible vis vis de la soeur? Je commence à desesperer de cette situation. Je vs remercie pour vos reponses.

Par **Visiteur**, le **11/11/2018** à **13:54**

Bonjour

Votre conjoint peut reconnaître avoir reçu 30.000€, elle en a reçu 60 et doit donc 15.000 à son frère

Pour la voiture, elle doit la moitié.

Voir avec le notaire pour qu'il en tienne compte et demande les relevés bancaires.

Par **Nono du 95**, le **11/11/2018** à **14:03**

Je vs remercie de votre reponse le pb c'est que la notaire est au courant de tout celà et ne fait rien et dit que tant qu'ils ne se sont pas mis d'accord elle ne fait rien, et divulgue des informations à la soeur donc nous pensons qu'elle prend partie pour elle ...

Par **Visiteur**, le **11/11/2018** à **14:13**

Votre mari a le droit de prendre son propre notaire.